



# SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80/82, rue de Montreuil • 75011 PARIS  
Tél. 01.44.64.64.44 • Fax 01.43.48.96.16  
www.snui.fr • Courriel : snui@snui.fr

A Paris, le février 2008

## **Déclaration liminaire des représentants des personnels élus à la CAP n°6 Barème de notation des Impôts 2008 gestion 2007.**

Monsieur le Président

Les agents de la DGI se sont à plusieurs reprises déjà fortement mobilisés. Il est urgent et nécessaire que l'ouverture des discussions donne réellement lieu à de véritables négociations, tant à la Fonction Publique qu'au Ministère dans le cadre de la fusion de la DGI et de la DGCP.

Sur ce dernier point, les propositions du Ministre ne peuvent pas du tout satisfaire les agents de la DGI !

Ils n'ont aucune perspective d'amélioration de leurs régimes indemnitaires, et le « passif » contentieux en la matière - beaucoup d'agents y ont perdu déjà beaucoup d'argent ! - n'est pas en voie de règlement.

Ils n'ont aucune garantie concrète et durable concernant les règles de gestion, dont les modalités seront toujours plus soumises à la nécessité de service. Ils ne sont pas dupes de ce que le Ministre offre plus de blocages que d'opportunités en matière de gestion du quotidien, de temps de travail, d'affectations et de mobilité.

Ils ont peu ou pas du tout de perspective concrète d'améliorer leur situation pour ceux qui sont bloqués en fin de carrière. Ils n'ont pas vu de volonté de régler le « passif » des contentieux de carrière.

L'évaluation et la notation sont bien toujours parmi les causes de la dégradation de leurs conditions de travail et des règles de gestion. Elles ont aussi entraîné la dégradation du déroulement des carrières et ont contribué à la dégradation du pouvoir d'achat.

Ils ont vu le refus de la DGI et du Ministère de régler le problème de carrière des agents en échelons fixes, malgré l'arrêt du Conseil d'Etat.

Ils ont vu la dégradation programmée des conditions de notation dont ne subsistera plus qu'une évaluation bien arbitraire et peu transparente ! Ils ont bien mesuré que depuis des années la Direction Générale fait tout pour les dissuader de contester les conséquences négatives de la réforme de 2002 aggravée en 2007.

Quel bilan la Direction Générale fait elle aux élus de la campagne de notation 2007, pour cette CAP 6 Nous avons fini par avoir quelques chiffres, mais cela reste largement insuffisant. Et nous avons toutes les raisons de craindre que l'opacité ne se soit accrue sur la manière dont les dotations directionnelles sont réparties. Il serait pourtant nécessaire de tirer d'autres enseignements que le coût pour l'administration de la réforme ! Nous persistons à dire que le coût le plus important ce sont les agents qui le payent.

Manifestement, nous ne sommes encore et toujours pas dans la bonne CAP. Dans le respect du décret de 2002, nous devrions être consultés avant que les attributions individuelles de réductions et de majorations ne soient décidées. Or c'est bien cette attribution à priori qui conditionne la suite des opérations et non l'appréciation de la valeur intrinsèque et de la manière de servir des agents. La seule manière de rétablir les opérations de notation dans le bon ordre serait de respecter les dispositions du décret et notamment l'article 13, en réunissant une véritable CAPN en fin de campagne pour attribuer l'intégralité des réductions. Au contraire, vous ne vouliez même plus tenir cette CAP pour en débattre avec les élus.

Ce n'est pas le seul point sur lequel vous ne respectez pas le décret ! Alors que le volume d'attribution de majorations de + 0,06 est censé être de 20%, de nombreuses attributions n'ont pas été effectuées. Les majorations correspondantes, puisque vous les conditionnez à priori, sont perdues en tant que telles. En revanche, vous avez eu la main encore plus lourde sur les baisses de notes, dont le nombre global est toujours en progression sensible.

Sur l'année écoulée, nous n'avons qu'une vue très partielle de l'utilisation qui a été faite par rapport à la répartition qui nous avait été donnée l'an dernier, direction par direction. Le volume des reliquats qui sont restés en local est une composante, mais il y a eu aussi des ajustements au niveau national et interrégional qui nous échappent encore. Dans chaque CAP nous avons pu en 2007 déterminer le volume de déperdition, ce qui nous est très difficile cette année. Il semble donc accru dans des proportions importantes. Les agents en sont lésés financièrement, individuellement chaque année et collectivement sur leur déroulement de carrière.

Les conditions du dialogue professionnel ne peuvent que continuer à se dégrader, et cela va de pair avec l'ensemble des conditions de vie au travail. Dans le cadre de la fusion les organisations syndicales ont porté des exigences fortes, que le Ministre pour l'instant paie avec des mots ! Il faudra leur donner un contenu concret, et cela commence par la manière dont sont fixés les objectifs, évalués les résultats, et surtout traités et considérés les agents tout au long de l'année !

Nous persistons par ailleurs à dire qu'il y a bien un problème dans la notation des militants syndicaux, ceux qui sont effectivement notés même avec un très faible temps effectif consacré aux travaux du service. Comment pourraient-ils être notés de façon normale et équitable par rapport à leurs collègues ? Il faudra bien finir par trouver une solution.

Enfin à l'orée du nouveau mandat, nous insistons sur le fait que les élus doivent pouvoir exercer leur mandat sans avoir à régler en permanence des questions matérielles irritantes concernant les conditions de transport et de remboursements. Il faut que les contentieux persistants finissent par se régler lorsqu'ils ne le sont pas, et que les nouveaux élus puissent se voir dès le début pris en charge normalement et sans difficultés.

Nous remercions pour cela le bureau H1 pour faire le nécessaire et le bureau H3 pour la consultation de cette CAP.